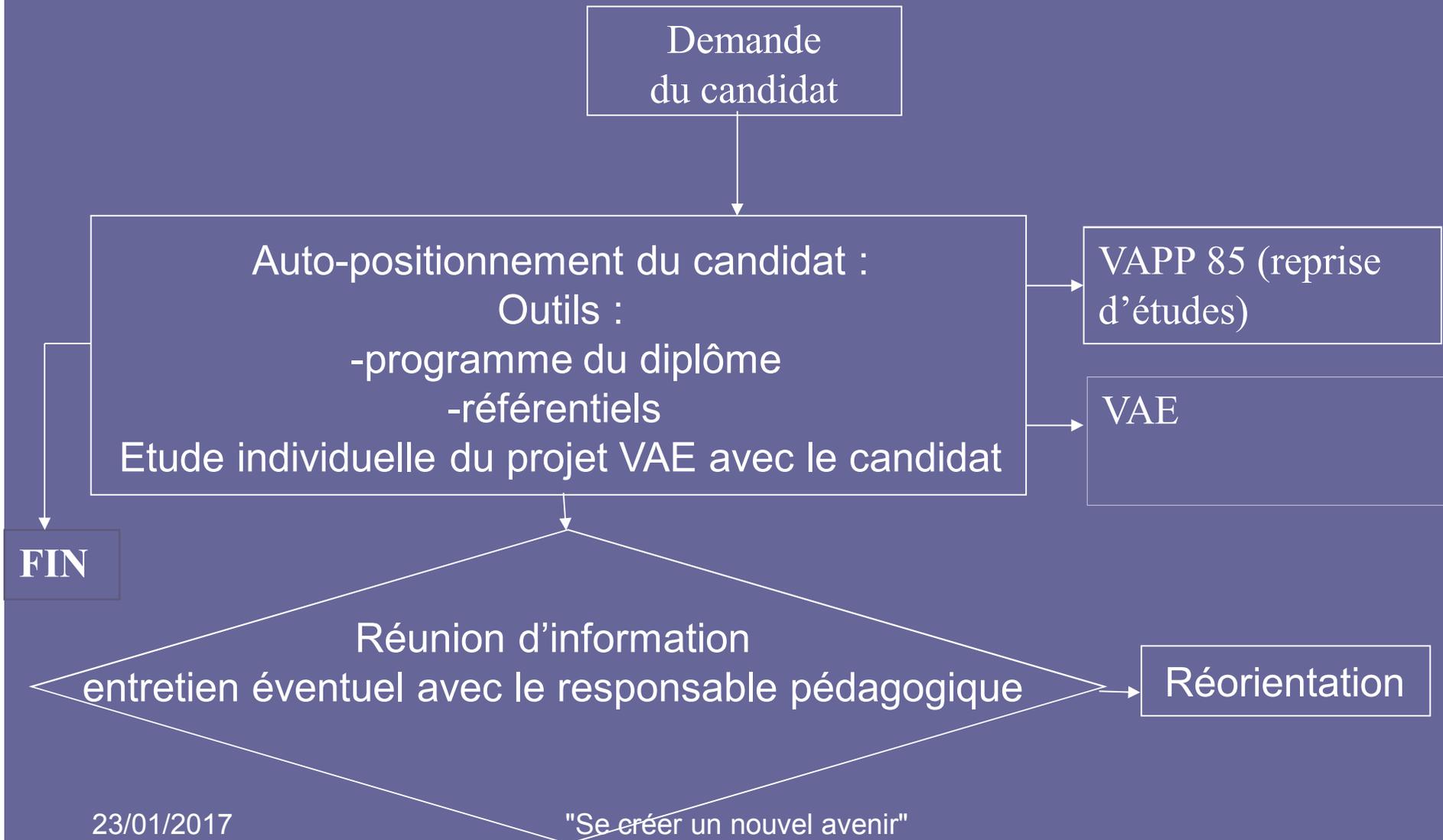


LA PROCEDURE

- **LE DOSSIER : LIVRETS 1 ET 2**
- **LES DIPLÔMES**

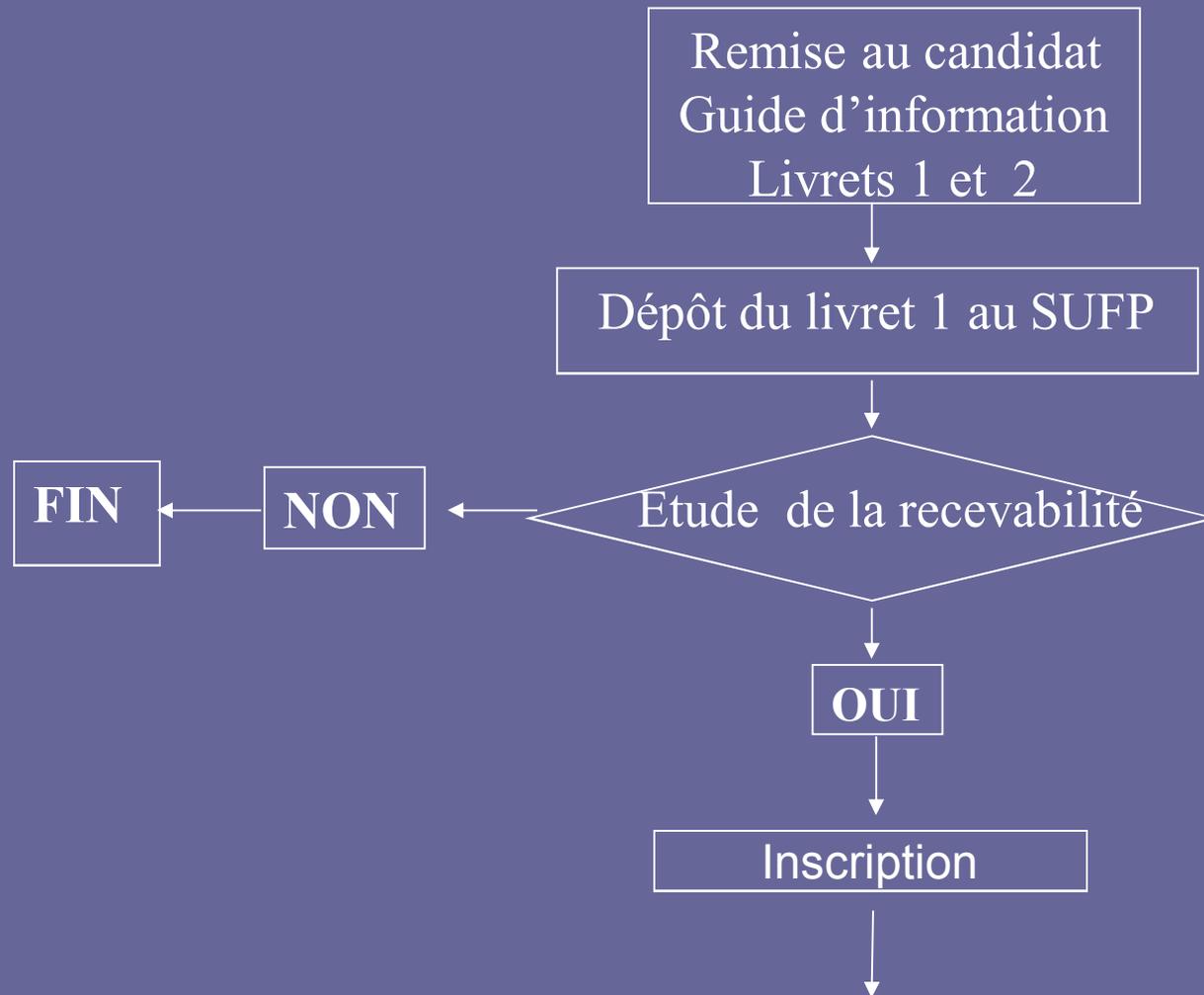
LA PROCEDURE

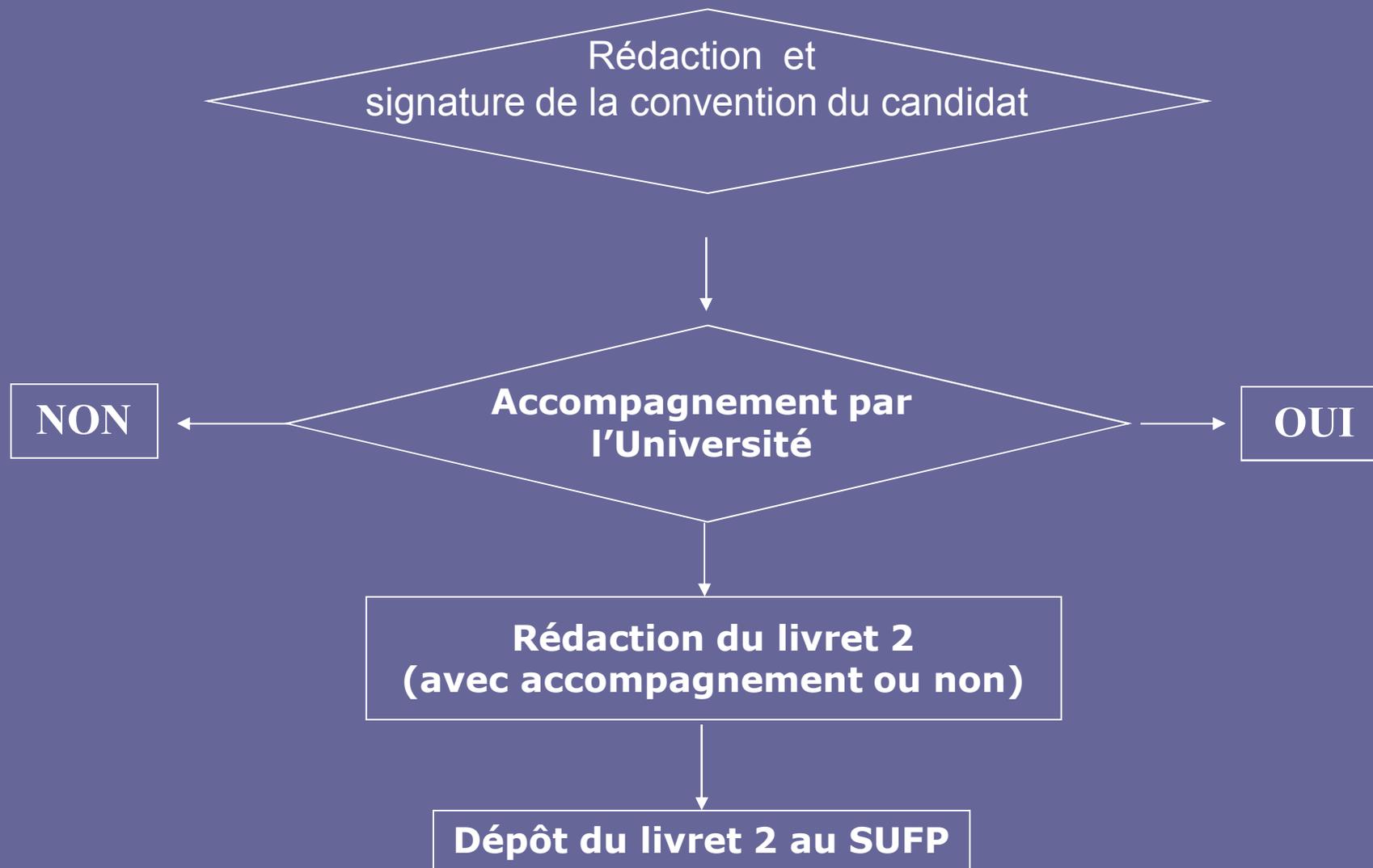


23/01/2017

"Se créer un nouvel avenir"

PROCEDURE VAE

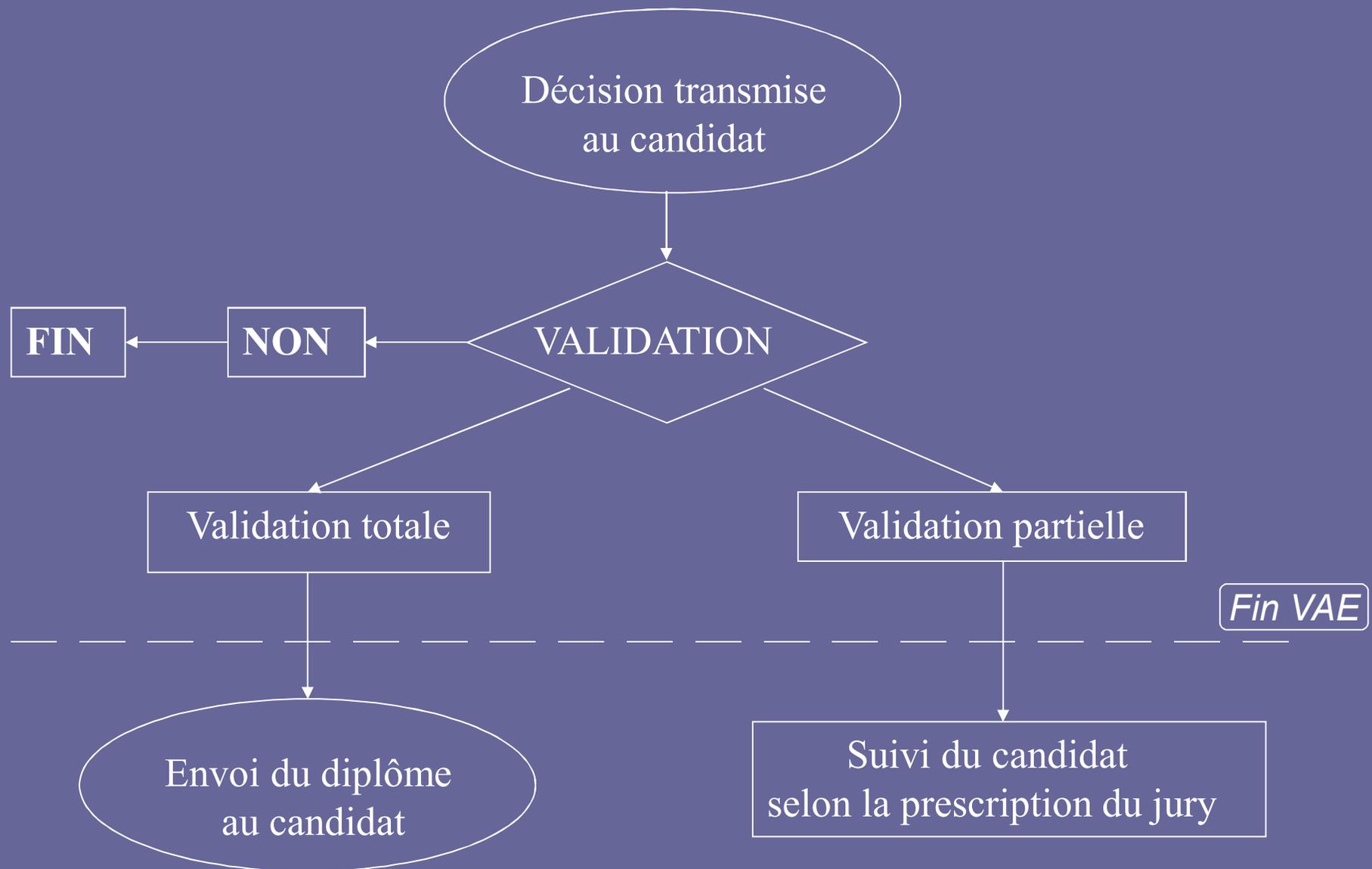




Demande d'entretien au jury par le candidat

Convocation du candidat :
soutenance du dossier en présence de jury

Remise de délibération
du jury



Suivi du candidat
selon la prescription du jury

```
graph TD; A[Suivi du candidat selon la prescription du jury] --> B["-en candidat libre (selon modalité de contrôle)  
-en formation modulaire"]; A --> C[Par la VAE (en conformité avec la prescription du jury)];
```

-en candidat libre (selon modalité
de contrôle)
-en formation modulaire

Par la VAE (en conformité avec la
prescription du jury)

LE DOSSIER

Principe

Le dossier de demande de validation des acquis de l'expérience comprend des éléments qui n'ont pas la même finalité et qui sont regroupés dans 2 livrets distincts.

LE DOSSIER

Livret 1

Le livret 1 du dossier de VAE comprend :

- les pièces justificatives de la durée d'activité (certificats de travail, attestations d'activité, fiches de salaires, tout document fiscal ou social justifiant de la durée et de la nature de l'activité) ;
- la présentation générale des activités et des emplois qui permettent de vérifier la recevabilité de la demande.

En outre, des documents tels que les attestations de formation et les diplômes obtenus antérieurement doivent être fournis par le candidat ; et tout document pouvant éclairer les informations concernant la nature des activités du candidat et leur niveau.

LE DOSSIER

Livret 2

Le livret 2 du dossier de VAE comprend la ou les fiche(s) descriptive(s) des emplois et des activités caractéristiques choisis par le candidat, qui sont renseignée(s) par le candidat. Elle(s) complète(nt) la première série d'éléments (livret 1 du dossier de VAE) afin de permettre au jury d'évaluer l'étendue de la validation.

C'est ce livret qui permet au jury d'évaluer les acquis de l'expérience.

LES DIPLOMES ACCESSIBLES PAR LA VAE

Année universitaire 2016-2017:

- ☞ Licence Professionnelle Génie Civil et Construction _
option Gestion de projet et conduite de travaux
- ☞ Licence Professionnelle Banque Assurance
- ☞ Licence professionnelle Métiers de la Communication,
option chargé de communication
- ☞ Licence professionnelle Agronomie
- ☞ Licence professionnelle technico-commercial

- 👉 Licence STAPS _ mention : Activités Physiques Adaptées
- 👉 Licence STAPS mention Education et motricité
- 👉 Master Information et Communication
- 👉 Master Management et Administration des Entreprises
- 👉 Master Monnaie, Banque, finances, Assurance _ Parcours : chargé de clientèle professionnels et TPE